



Registre Public d'Accessibilité : Hôtel de région Pays de la Loire





Introduction

Le registre public d'accessibilité, c'est quoi ?

Le registre public d'accessibilité est un document officiel.

Le document donne des informations sur l'accessibilité d'un établissement.

Les informations sont utiles pour les personnes en situation de handicap.



Table des matières

Introduction	Page 2
Le registre public d'accessibilité, c'est quoi ? ...	Page 2
1. Informations sur l'établissement	Page 4
a) Coordonnées	Page 4
b) Responsable d'accessibilité	Page 4
c) Consultation du registre public d'accessibilité	Page 4
2. Accessibilité de l'établissement	Page 5
a) Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap	Page 5
b) Matériel adapté	Page 6



1. Informations sur l'établissement

a) Coordonnées

- Nom de l'établissement : Hôtel de Région Pays de la Loire
- N° SIRET : 23440003400026
- Adresse : 1 Rue de la Loire 44200 Nantes
- Gestionnaire : Région Pays de la Loire

b) Responsable d'accessibilité



• Nom du contact : Fanny Legaret



• Mail : Fanny.LEGARET@paysdelaloire.fr



• Téléphone : 06 74 80 53 01

c) Consultation du registre public d'accessibilité



Site Internet



2. Accessibilité de l'établissement



- Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous.

  Oui



- Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services.

  Oui

a) Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

  Non

Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

  Non

Le personnel sera formé.

  Oui



b) Matériel adapté

L'établissement présente du matériel adapté nécessitant une maintenance.

  Oui

Le matériel est entretenu et réparé.

  Oui

Le personnel connaît le matériel.

  Oui